



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/039
Direction territoriale du Havre

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Nord-Est du Pont V, Quai Raverat, sur la commune du Havre dont la référence Haropa Solutions est le n° 5376 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de tracteurs et de châssis poids lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS LRT, située Grande Rue 76940 ARELAUNE –EN –SEINE, immatriculée au RCS sous le numéro SIREN 509 568 549, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société TRANSPORTS LRT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-075 portant sur la dépendance susvisée le 19 juillet 2021.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 380 m² environ
Durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} avril 2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°21-075 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.